

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

**ARRETE MUNICIPAL N°10/2021
PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES DE PAUSE MERIDIENNE DE TROIS
CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Le Maire de la commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 521-3 ;

Vu le protocole sanitaire renforcé relatif à la restauration scolaire en vigueur au 1^{er} février 2021 ;

Considérant que, pour permettre une bonne application des règles sanitaires et des règles de distanciation des élèves pendant le temps de restauration scolaire, il convient d'élargir les temps de repas de certains enfants scolarisés à l'école élémentaire de Sainte-Foy ;

ARRETE :

Article 1 : il est prescrit qu'à compter du 8 février 2021 les horaires de la pause méridienne seront modifiés de 15 min pour 3 classes de l'école élémentaire qui sont dans le même groupe d'élève (second service de cantine).

Les nouveaux horaires (12h15 - 14h05) seront applicables aux classes de CP/CE1 (Mme RAGOT), CM2 (Mr JAMBRO) et CE2 (Mme SAUVAGE).

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- A l'inspection académique de la Haute-Garonne,
- A Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,
- A Madame la Directrice de l'école élémentaire Jules Ferry de Sainte-Foy-de-Peyrolières

Fait à SAINTE-FOY, le 04 Février 2020
Le Maire,
François VIVES

